

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mars 2021

37X21

DÉNOMINATION DE VOIE **« IMPASSE ROSE BIGGI »**

A la demande des riverains du 7 rue Pierre Loti, il paraît souhaitable de dénommer, la route qui les dessert.

Cette ancienne campagne acquise par la famille BIGGI au début du 20ème siècle a été partagée en plusieurs lots au profit de leurs 5 enfants, qui ont à leur tour divisé au fil du temps.

Compte tenu du nombre d'habitations édifiées et dans le but d'améliorer la localisation des administrés, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'identification de la voie ci-dessous :

- La voie prenant naissance au n°7 rue Pierre Loti sera dénommée « Impasse Rose BIGGI ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le choix du Maire,
- DECIDE de dénommer ladite impasse ainsi qu'énoncé ci-dessus,
- ADOPTE cette proposition

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 05 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
LES PENNES MIRABEAU

Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

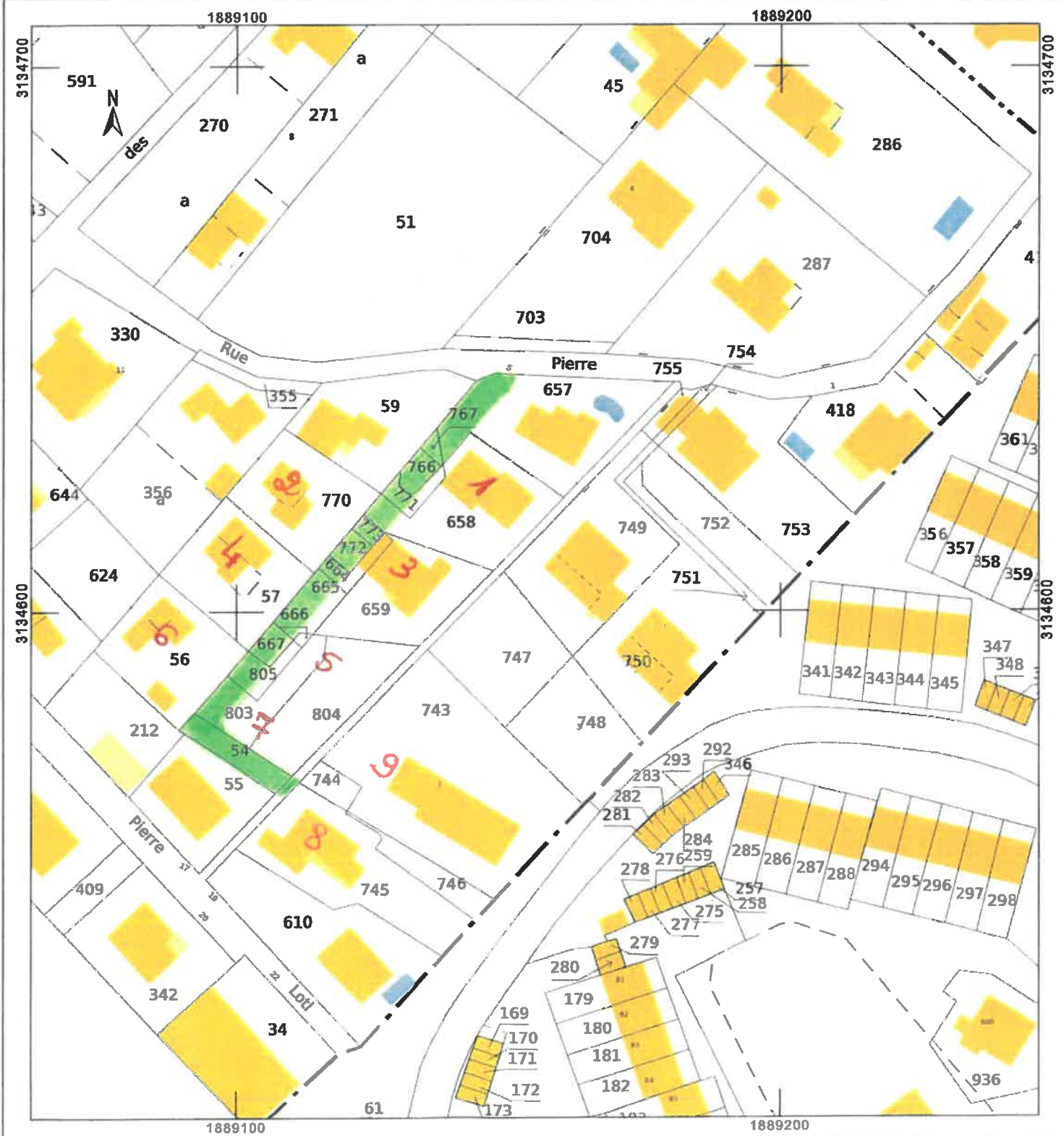
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D' AIX
10 avenue de la Cible 13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 00 -fax
odif.aix-en-
provence@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

''
IMPASSE ROSE BIGGI
''





Rue Pierre Loti

Roubaud

Rue Pierre Loti

Avenue

Rue de la Chapelle

Rue Pierre Loti

Rue Loti